

Fêche-Infos



DANS CE NUMÉRO :

EDITO DU MAIRE

Edito du Maire	. 1
8 mai Distributions de masques	2
Fleurissement Ecoles	3
Périscolaire Bibliothèque	4
Travaux	5
Concert Musiques Plein Sud Location de la salle des fêtes	6
Rappels Bibliothèque	7
Police intercommunale Incivilités	3
Forêt Chasse	9
Etat civil 2019 Le conseil municipal en bref	19
La participation citoyenne	An-

Madame, Monsieur,

Le 15 mars 2020, alors même que se propageait la COVID-19, vous nous avez renouvelé votre confiance dès le premier tour des élections municipales.

Mon Conseil Municipal et moi-même vous en remercions très sincèrement.

Même si ce nouveau Conseil Municipal ne sera installé que le 23 mai, l'ensemble des élus s'est immédiatement mobilisé pour faire face à une crise sanitaire sans précédent.

Dès le 17 mars, le Gouvernement décide le confinement à domicile de l'ensemble de la population sauf pour motifs autorisés.

Pendant de nombreuses semaines, notre souci sera de garder le contact avec tous nos administrés, en particulier les plus âgés qui seront régulièrement appelés pour nous assurer qu'ils ne rencontrent pas de difficultés.

C'est aussi la course aux masques qui commence... La pénurie est nationale. La commune réussit à commander 1600 masques, par l'intermédiaire du Conseil départemental, qui nous seront livrés en deux fois et seront distribués le 8 mai et le 14 juin... Une seconde commande de 1600 masques par l'intermédiaire de la Communauté de communes via le Conseil régional, nous parviendra plus tard et nous permettra de faire une nouvelle distribution fin août, juste avant la rentrée.

Le 11 mai, après 8 semaines, la première phase de déconfinement est décidée avec la suppression de l'autorisation de sortie, le port du masque obligatoire dans les transports, et un protocole sanitaire spécial de 63 pages pour les écoles qui permettra entre le 18 et le 28 mai la réouverture des classes. La seconde phase de déconfinement débute le 2 juin. Le 23 mai, le nouveau Conseil Municipal peut enfin être installé, le budget 2020 est voté le 19 juin...

Dès le 29 mai, l'entreprise COLAS débute les travaux de la rue des Combes qui seront prochainement réceptionnés...

Le 15 juin, l'entreprise STPI commence la liaison d'eau potable reliant Delle à Beaucourt et traverse Fêche-l'Eglise en plein cœur de l'été.

La rentrée scolaire a eu lieu le 1 er septembre avec un protocole allégé.

Grâce au sérieux de toutes et tous, notre village aura traversé cette première phase de l'épidémie sans trop de problèmes.

Malheureusement, même si certains pensaient que la canicule estivale allait anéantir le virus, la Covid-19 circule toujours... Les derniers indicateurs sont même préoccupants. Notre département vient d'être classé en « zone rouge ». Aussi, plus que jamais, nous devons être prudents et respecter les gestes barrières : port du masque, lavage des mains, distanciation sociale, doivent s'imposer à toutes et tous.

La « deuxième vague » se rapproche et nous devons tout mettre en œuvre pour éviter la diffusion du virus et protéger les personnes à risque, en particulier les plus âgés d'entre nous...

Toute l'équipe municipale reste mobilisée pour affronter ce nouveau défi. Nous serons en permanence à votre écoute et à votre service.

Bien cordialement,

Thierry MARCJAN, Maire de Fêche-l'Eglise

Mairie de Feche-l'Eglise

16 Grande Rue 90100 Fêche-l'Eglise

Téléphone: 03 84 36 06 38

Télécopie : 03 84 19 49 41

Messagerie : malrie.feche@wanadoo.fr

8 mai 2020



Cérémonie du 8 Mai : cette année, pour cause de COVID 19, M. le maire en compagnie de ses adjoints, a lu le discours traditionnel des cérémonies du 8 Mai et déposé une gerbe devant le monument. La municipalité tenait à ce que cette cérémonie ait lieu même en l'absence des administrés et de notre harmonie municipale habituellement présents pour cet hommage rendu à nos soldats morts pour la France.



Distribution des masques

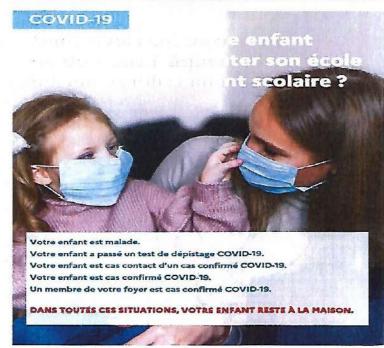


Deux distributions de masques ont été assurées par la commune : les premiers masques en tissus blanc provenant du Conseil Départemental du Territoire de Belfort (fabriqués dans le Territoire de Belfort) et les seconds masques en tissu bleu ont été commandés par nos soins via le Conseil Régional.

Lors de la rentrée scolaire, la CCST (Communauté de Communes du Sud Territoire) a assuré la distribution de 2 masques lavables, taille enfant, aux 53 élèves âgés de 3 à 11 ans de notre école.

Lors de la rentrée du jeudi 3 septembre, M. le Maire Thierry MARCJAN et son premier adjoint M. Gérard BOUILLOT ont procédé à une distribution de masques à l'arrêt de bus pour les collégiens et lycéens qui ont été dotés de 2 masques chacun.





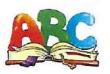
Fleurissement





Cette année le fleurissement du village a été réduit ; nos employés communaux ont néanmoins planté quelque 300 plants de fleurs. Le confinement et le virus ne nous ont pas permis de mobiliser une équipe pour réaliser le fleurissement du village comme nous le faisons chaque année lors d'une journée de convivialité et de bonne humeur.

Ecoles











Pour le retour des premiers enfants à l'école maternelle et primaire lors du mois de Mai, il a fallu mettre en place un protocole sanitaire très strict, nettoyage et désinfection des classes, aménagement pour la distanciation sociale, mise à disposition de gel etc. Il a fallu composer avec toutes ces nouvelles dispositions afin d'accueillir au mieux les élèves et pouvoir respecter les règles sanitaires strictes qui nous ont été imposées dans des temps très courts pour tout mettre en place. Les règles essentielles appliquées pour cette reprise de l'école ont été :

- la distanciation physique,
- le respect des gestes barrières,
- la limitation du brassage des élèves
- le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et matériels.

Pour la rentrée de septembre le protocole sanitaire légèrement allégé a été reconduit.

Accueil de Loisirs Périscolaire du Sud Territoire



Accueil de Loisirs Périscolaire du Sud Territoire

Notre nouvelle directrice du Périscolaire pour l'année 2020/2021 est Laetitia Jeannoutot. Tél : 07.78.14.35.82 et adresse mail : alpfeche@sfr.fr

Les horaires du périscolaire sont les suivants :

Matin:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 (6h45 sur demande) à 8h30 au préfabriqué de l'école

Midi:

I I h 30 à 13 h 30 à la salle des fêtes

Après-midi:

Lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 18h30 au préfabriqué de l'école Vendredi de 16h30 à 17h45 (18h00 sur demande)

Pour le <u>mercredi</u> les horaires sont de 7h00 (6h45 sur demande) à 18h00 au centre de loisirs de Lebetain

Bibliothèque



La bibliothèque municipale située à la Maison des associations rouvrira au public le 7 octobre 2020 dans le strict respect du protocole sanitaire.

Horaires:

- mardi et jeudi 17h-18h

- mercredi 14h-16h

Travaux



Parking de la salle des fêtes

Une extension a été réalisée au fond du parking, pour un coût de 25 823,90 € HT, subventionné par le Département (4 000,00 €) et la communauté de communes (5 4432,75 €).



Travaux rue des Combes

Ils ont débuté fin mai et il reste encore quelques finitions avant réception.

Coût pour la voirie (investissement communal) : 124 065 € HT, subventionné par l'Etat (DSIL 30 000,00 € et DETR 19 873,25 € pour la tranche ferme, DETR 29 051,00 € pour la tranche conditionnelle) et la communauté de communes (13 720,00 € pour la tranche ferme, dossier en cours pour la tranche conditionnelle) Coût pour l'eau potable (investissement communautaire) : 89 000 € HT



Travaux de peinture à la Maison des associations

Les employés communaux ont mis à profit la période de confinement pour réaliser ces travaux.





Travaux Liaison Eau potable Delle-Beaucourt
Ils ont débuté en juin pur une durée de 9 mois.
Ils représentent 7,4 km de canalisation pour un coût de 1 375 000 € HT (investissement communautaire).

Concert Musiques Plein Sud



Le dimanche 6 septembre a eu lieu le concert de l'artiste Gwennyn organisé par Musiques plein Sud de la Communauté de Communes du Sud Territoire et l'Association Fêche en Fêtes. Les spectateurs étaient au rendez vous sous un magnifique coucher de soleil.

Location de la salle des fêtes

Compte tenu de la situation sanitaire, la salle des fêtes n'est plus proposée à la location jusqu'à nouvel ordre.



Pour un village propre JE RAMASSE



Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens ou tout autres animaux souiller les espaces publics (trottoirs, terre- pleins, promenades, pelouses, plates bandes des espaces verts et tout autres lieux publics). Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute ou partie de la voie publique. Nous précisons aussi que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants, de jour comme de nuit.

Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde aboyer de façon intempestive. L'aboiement chez le chien est naturel mais il ne doit pas devenir excessif et gênant pour le voisinage.

Tout chien errant sur la commune se verra conduire en fourrière.





Bruit

Par Arrêté Municipal du 2 juin 1998, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Ils sont formellement interdits les dimanches et jours fériés.

Quant au professionnel, il doit interrompre les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente (arrêté préfectoral du 15 avril 2015).





Il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

(Réf. : Arrêté préfectoral n°2012191-0002 confirmant l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets verts et abrogeant toute décision antérieure y compris les dérogations préfectorales.)





Police municipale intercommunale

Rappel: permanence de la police Intercommunale et de la gendarmerie une fois tous les trimestres en mairie. Se renseigner pour la date et l'heure de permanence au secrétariat de mairie.

La Participation Citoyenne:

Voir en annexe l'information intitulée Participation Citoyenne

Si vous êtes intéressés pour être référent à la Participation citoyenne, veuillez vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie aux jours et heures suivants :

10h-12h et 16h-18h du lundi au vendredi

Ou par mail: mairie.feche@wanadoo.fr





Parking de la cabane à œufs



Distributeur de pain et jardinière



Soucieux de la tranquillité de ses administrés, la mairie malgré des surveillances et interventions de la Police Municipale a relevé à plusieurs reprises des actes de vandalismes.

Toutes les semaines des faits sont constatés. Sans oublier l'incivilité de quelques-uns, pour exemple : enfumage, bruits de tondeuse et autres engins thermiques utilisés en dehors des heures autorisées. Idem dans nos forêts : immondices et divers détritus déposés, quand ce ne sont pas des poubelles renversées. Dernièrement, avec l'épidémie, nous constatons des masques et gants jetés par terre, parking de la mairie, parking de la cabane à œuf...

Si vous constatez des anomalies ou des faits anormaux soyez des administrés vigilants en avertissant la mairie ou la Police Municipale aux numéros suivants :

Police Municipale: Mairie:

03.84.46.86.94 03.84.36.06.38

Tous ces actes gratuits sont une charge supplémentaire pour la commune. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.



Dépôts sauvages ramassés par nos employés



Forêt







Christophe BOLCHERT, notre technicien à l'Office National des Forêts (ONF), à droite sur la photo, a guidé les élus lors d'une visite de notre forêt communale pour comprendre les menaces planant sur la forêt.

Dans notre village comme ailleurs, la forêt est menacée par le réchauffement climatique.

Les épicéas ont été les premiers à le subir, ont suivi les frênes qui souffrent de la chalarose, un champignon microscopique particulièrement virulent et désormais les hêtres dépérissent à cause du manque d'eau. Notre forêt occupe une surface de 150 hectares dont 145 soumis à l'ONF. Une catastrophe écologique qui impacte directement le budget communal, auparavant les recettes d'exploitation de notre forêt se situaient entre 25 000 et 30 000 €. Les pertes de revenus sont aujourd'hui très importantes car certains arbres ne se vendent plus en bois d'œuvre, mais en bois d'industrie ou sont destinés au chauffage.

Candidature aux « ilots d'avenir »

La commune a décidé de déposer un dossier de candidature pour l'opération « îlots d'avenir », celle-ci est destinée à cibler les essences capables de résister demain aux climats plus chauds et plus secs. Une parcelle d'un demi-hectare sera concernée. Des chênes de Gascogne, mieux adaptés et plus résistants, devraient y être plantés. Le coût de la préparation des sols et de la plantation des arbres se montera à $5\,000\,\mathrm{C}$ environ. Une subvention de $2\,500\,\mathrm{C}$ est attendue.



Pour rappel, la forêt n'est pas un dépôt pour les déchets verts (photo ci-dessus, parcelle à l'angle de la rue des Vosges et des Roches) cette manière de faire n'est plus acceptable et sera dorénavant verbalisée. Merci de respecter la nature et le bien être des promeneurs.



Samedi et Dimanche Interdite au Nord de la RD 463 le dimanche après-midi.





Etat-Civil 2019

Décès BLANCHOT Jules La loi RGPD ne permet plus de faire paraître 20 novembre les avis de naissances ou de mariages sans FAIVRE Hélène 20 juin autorisation. HENRI Daniel 27 novembre **HUMBERT** Pierrette 13 mai LIPOVAC Jacqueline 18 novembre METIN Serge 28 willet

Le Conseil Municipal en bref

(Toutes les délibérations sont affichées en mairie dans les 15 jours suivant le conseil et consultables ensuite sur simple demande)

Les principales décisions :

Septembre 2019:

- Subvention projet maternelle 2019-20
- Création d'un poste d'agent d'entretien dans le Mise en place des commissions municipales cadre du dispositif PEC
- Demandes subvention Département
- Vacataires service repas fin d'année
- Location logement communal
- Groupement commandes CCST amgt rue des Subventions aux associations 2020
- Réfection logement communal
- Contrat appro. Bois d'œuvre hêtre 2019-20
- Contrat bucheronnage 2019-20
- Taxe et rglt affouage 2019-20
- Tarif bois de chauffage façonné 2019-20
- Assistance ONF abattage bois 2019-20

Octobre 2019:

- Projet Ecole et cînéma 2019-20
- CCST— Prise compétence centre aquatique
- Demande subvention département
- Assiette coupes de bois 2020
- Affouage façonné 2019-20
- Renégociation prêt

Novembre 2019:

- Marché voirie rue des Combes

Décembre 2019 :

- Service méd. Professionnelle du CDG
- Service SIG de Territoire d'Energie 90
- Décision budgétaire Modificative N°2
- Décision budgétaire Modificative N°3

lanvier 2020:

- Gpt commandes défibrillateurs
- Demande subvention DETR
- Demande subvention DSIL
- Demande subvention CCST
- Engagement dép. investissement
- Modif. Conv. Servitude ENEDIS

- Installation du CM et élection maire et adjoints
- Liste des élus communautaires
- Désignation à la commission d'appel d'offres
- Délégués dans les organismes extérieurs
- Indemnités de fonctions
- Produit des taxes locales 2020
- Délégation d'attributions du CM au maire
- Service remplacement du CDG90
- Groupement de commandes sel de déneigement
- Renouvellement contrat agent entretien PEC
- Travaux forestiers 2020

Juin 2020:

- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat 2019
- Révision des loyers 2020
- Offre de paiement en ligne
- Demande subvention Amendes de police
- Frais scolarité enfants extérieurs 2018-19
- Participation centre de loisirs été 2020
- Contrat bûcheronnage 2020-21
- Parcelle pilote changement climatique
- Location cabane à œufs—avenant
- Budget primitif 2020
- Proposition commissaires CCID
- Marché voirie rue des Combes avenant !
- Demande de subventions plan de relance départe-
- Mandat à la société Hivory—infrastructures telecom.
- Environnement numérique de travail pour l'école

Juillet 2020:

- Subvention exceptionnelle à l'ALPST
- Souscription prêt relais
- Décision budgétaire Modificative N° I
- Demande achat terrain
- Autorisation permanente de poursuites
- Délégués pour l'élection des sénateurs

Septembre 2020 :

- Décision budgétaire Modificative N°2
- Convention d'installation HIVORY
- Location terrains communaux
- Demande de subventions plan de relance départemental
- Demande de subvention DSIL
- Bilan énergétique global TDE90
- Travaux supplémentaires ONF
- Installation de ruches



Au moment où nous publions ce bulletin municipal, nous ne pouvons pas vous dire si la cérémonie du 11 novembre se tiendra en comité restreint, ni si le repas des Aînés ou la cérémonie des vœux auront lieu.

FÊCHE-L'EGLISE